



Communiqué de presse



12 avril 2017

La SFSP demande la parution de l'arrêté relatif au choix du logo nutritionnel « Nutri-score » avant les élections présidentielles

La SFSP réitère son total soutien à la mise en place, le plus rapidement possible, d'un logo nutritionnel permettant à chaque citoyen d'être informé de manière simple et accessible sur la qualité des aliments qu'il achète et consommera.

Le Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a reçu le 14 mars dernier les résultats de l'étude comparative de quatre systèmes d'étiquetage nutritionnel « en conditions réelles d'achat ».

Cette étude « démontre l'intérêt de ces logos pour améliorer la qualité nutritionnelle du panier d'achat des consommateurs, ainsi que l'efficacité du logo Nutri-score (appelé aussi « 5 C »), comparativement aux autres systèmes d'étiquetage nutritionnel »^(*). De plus, cet « avantage de Nutri-score est plus marqué encore lorsqu'on observe spécifiquement le comportement des consommateurs qui achètent les produits les moins chers ». cela en fait un outil contribuant à la réduction des inégalités de santé, objectif majeur de la stratégie nationale de santé.

Ce résultat conforte l'avis rendu le 25 juin 2015 par le Haut Conseil de la Santé Publique « sur l'évaluation globale de la pertinence des différents systèmes de différenciation nutritionnelle utilisés dans le monde, au regard de leur faisabilité et de leur intérêt relatif en termes de santé publique ».

Ainsi, la SFSP considère que les données actuelles issues des études scientifiques plaident de manière forte et cohérente pour la mise en œuvre du logo nutritionnel et demande instamment la parution d'un arrêté annonçant le choix du logo Nutri-score.

^(*)Communiqué de presse de Mme Marisol Touraine du 15 mars 2017